

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Nombres de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le 02 avril à vingt heures, trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six mars, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. D. RAFFE, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MICHAUD A, MONTUS A,
ROTHER C, CORBINEAU P,

MM DURAND L, GRANDE G, RAFFE D,
MAGNY A, GRENON B, CAPPELLA B, BAYLE Q

ABSENTE EXCUSÉE : Mme ROGER C, M POULARD O

Mme ROGER C a donné pouvoir à M BAYLE Q

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M DURAND L

DATE DE PUBLICATION : 07 avril 2026

ORDRE DU JOUR

1) **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, les délégations suivantes :

1° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° de fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

9° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 à L 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code.

Le conseil municipal autorise le Maire à exercer ce pouvoir quel que soit le montant estimé du bien à préempter et les conditions de cette préemption.

COMMISSION CIMETIÈRE

- Lionel Durand
- Patricia Corbineau
- Adeline Montus
- Christine Entem
- Aurore Michaud

COMMISSION VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

- Lionel Durand
- Benjamin Grenon
- Aurore Michaud

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

- Christine Entem
- Benjamin Grenon
- Christine Rother
- Adeline Montus
- Patricia Corbineau
- Quentin Bayle

COMMISSION GESTION DES SALLES MUNICIPALES

- Gilles GRANDE
- Christine Entem
- Patricia Corbineau

COMMISSION COMMUNICATION/BULLETIN MUNICIPAL/SITE INTERNET/ASSOCIATIONS

- Christine Entem
- Arnaud Magny
- Cassandra Roger
- Benjamin Grenon
- Adeline Montus
- Quentin Bayle

COMMISSION ACTION SOCIALE-SOLIDARITE AUX PERSONNES

- Christine Entem
- Christine Rother
- Quentin Bayle
- Patricia Corbineau
- Cassandra Roger

COMMISSION BATIMENTS LOCATIFS

- Gilles Grande
- Patricia Corbineau
- Adeline Montus
- Bruno Cappella

COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Gilles Grande
- Christine Entem
- Arnaud Magny
- Bruno Cappella
- Lionel Durand
- Aurore Michaud

COMMISSION ECOLE-GARDERIE-CENTRE DE LOISIRS

- Adeline Montus
- Arnaud Magny

COMMISSION CANTINE

- Adeline Montus
- Christine Rother
- Patricia Corbineau
- Quentin Bayle

COMMISSION ANIMATIONS ET FESTIVITÉS

- l'ensemble des conseillers municipaux sera convié à cette commission

COMMISSION ESPACES VERTS/EMBELLISSEMENT

- Christine Entem
- Patricia Corbineau
- Aurore Michaud
- Sonia Merlaud
- Benjamin Grenon

COMMISSION SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

- Bruno Cappella
- Benjamin Grenon
- Patricia Corbineau
- Sonia Merlaud

4) Composition de la commission d'Appel d'Offres

Monsieur Le Maire précise qu'il préside cette commission.

Il a été procédé à la désignation des membres de cette commission, à l'unanimité,

membres titulaires

- Lionel Durand
- Christine Entem
- Sonia Merlaud

membres suppléants

- Patricia Corbineau
- Arnaud Magny
- Gilles Grande

5) Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle les compétences de la commission et qu'il faut dresser une liste de 24 noms, dans les conditions suivant l'article 1650.

La nomination de 12 commissaires est faite ensuite par le directeur des services fiscaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal dresse la liste suivante :

M RENAUD Michel	M MOINET Alain
Mme DURAND Marie-Paule	M COMPAN Bernard
M SUIRE Jean-Paul	Mme PROTEAU Sandrine
M CORBINEAU Didier	Mme PICHON Maguy
M PILLET Jean-Claude	M BARTHELEMY Bruno
Mme BONNEGARDE Karine	M COMBEAU Jean-Philippe
Mme SUIRE Leslie	Mme DELEPINE Vanessa
M GENDRON Jean	Mme PREFOL Charlene
M VERBANAZ Sylvain	Mme JERVAISE Maryline
Mme LAVEAUD Mélody	Mme LE LEZ Nicole
Mme MILLARD Carole	M BERNARD Dominique
M GACHET Philippe	Mme MICHAUD Aurore

6) Élection de 3 délégués du SIVOS Seudre Saintonge

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal désigne comme délégués M RAFFÉ David, Mme MONTUS Adeline et M POULARD Olivier

7) Désignation d'un grand électeur au collège électoral du canton du SDEER

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne, pour prendre part à l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Saint Porchaire au comité syndical du SDEER : M RAFFÉ David

8) Désignation d'un délégué titulaire et un suppléant au Pays de Saintonge Romane

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne comme délégué titulaire M DURAND Lionel et comme délégué suppléant M RAFFÉ David

9) Désignation d'un délégué titulaire et de 2 suppléants à Soluris

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M GRENON Benjamin comme délégué titulaire.

Mme ENTEM Christine et M BAYLE Quentin sont désignés comme délégués suppléants.

10) Désignation d'un représentant au collège électoral du Syndicat Départemental de la Voirie

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne en qualité de représentant au collège cantonal qui élira les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime : M DURAND Lionel

11) Désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent CNAS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer :

- comme déléguée élue : Mme ROGER Cassandra

-commune déléguée agent : Mme LAURENT Gaëlle

QUESTIONS DIVERSES

- M Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en sécurité d'un immeuble en procédure d'urgence au 3 rue de l'Aunis et 4 rue d'Oléron et fait état du rapport d'expertise de M Marc RAYMOND, expert de justice.

D'après l'expert, la partie la plus dangereuse se situe au 04 rue d'Oléron. La Commune devra mettre en place de la rubalise matérialisant l'interdiction d'emprunter le trottoir au niveau du 04 rue d'Oléron.

La propriétaire a 1 mois pour exécuter les travaux de mise en sécurité et ensuite 11 mois pour exécuter les autres travaux.

En cas d'inexécution des travaux, la mairie peut mettre en place des astreintes ou se substituer au propriétaire défaillant, à ses frais. Dans ce cas, l'immeuble sera inscrit au service des hypothèques.

- M le Maire informe qu'une demande de dératissage a été faite auprès de Sublimm pour la mairie, les ateliers et les locations au 24 rue de l'Aunis suite au constat de présence de rongeurs.

- M le Maire présente le dossier de Girasole Energies, demandé par M MAGNY Arnaud, pour la construction d'un bâtiment pour la couverture de terrains de pétanque

M MAGNY précise que le commercial peut venir en séance présenter le projet.

Le projet sera rentabilisé à moindres coûts.

Une autre entreprise va proposer une offre.

- M le Maire annonce qu'il a un rendez-vous avec une personne du Département pour le projet d'aménagement de la rue de la Berthinière (mise en place de chicanes).

Il sera également abordé les travaux de voirie faits par l'entreprise Charpentier au carrefour pour la déviation à mettre en place.

- M DURAND Lionel souhaite que de nouveaux conseillers se portent volontaires pour l'ouverture et la fermeture du parc de la mairie. Madame MONTUS Adeline se propose d'ouvrir le parc le samedi matin. Monsieur Bruno CAPPELLA se chargera de l'ouverture et fermeture du parc en semaine, en dehors des jours d'ouverture de la mairie.

- en relisant le compte-rendu de la réunion du maire et des adjoints, Mme CORBINEAU Patricia s'interroge sur les travaux d'aménagement actuellement effectués dans le local commercial, rue de Saintonge. En effet, le local est réorganisé en fonction de l'activité de la future locataire (prothésiste ongulaire).

Il est répondu que le local avait besoin d'une rénovation.

- M le Maire rapporte que la police municipale Val de Seudre alerte sur la non-conformité de la pose du miroir rue de l'Aunis/rue des écoles. En effet, il ne peut pas être posé de miroir avec une priorité à droite.

M le Maire propose le choix suivant aux conseillers municipaux :

* priorité à droite sans miroir

* Stop avec miroir

Le Conseil Municipal choisit la 2ème option.

La séance est levée à 22h45.

